**CAHIER DES CHARGES**

**des Circuits Départementaux Saison 2026**

Le Comité Départemental d’Equitation des Yvelines, désigné par CDE78, a pour mission de valoriser les concours labellisés **Circuits Départementaux** et **Championnats Départementaux**.

Seules les épreuves des **Circuits Départementaux sont coefficient 2**.

Les Circuits Départementaux et les Championnats Départementaux font l’objet d’un appel à candidature en vue de leur attribution.

La structure accueillant l’organisation d’un évènement labélisé par le CDE78, quels que soient la discipline et le niveau, s’engage à valoriser l’image du CDE78 et à ne pas nuire à ce dernier ni à la FFE.

**ENGAGEMENTS DU CDE78**

Le CDE78 s’engage à :

* Accompagner la communication de chaque concours en diffusant sur son site, sur sa page Facebook et par mail aux clubs des Yvelines les informations correspondantes
* Mettre à disposition de l’organisateur les récompenses des épreuves (voir chapitre 5)
* Mettre à la disposition de l’organisateur divers matériels spécifiques dans la limite des disponibilités, (voir liste ci-jointe)

**ENGAGEMENTS DE L’ORGANISATEUR**

* L’organisateur s’engage à respecter le cahier des charges suivant :
1. ORGANISATION TECHNIQUE

Toutes les épreuves des Circuits Départementaux et des Championnats Départementaux doivent se dérouler sur la piste principale, à des horaires acceptables (9h – 18h). Les épreuves complémentaires ne doivent pas être organisées au détriment de celles des Circuits Départementaux ni de celles des Championnats Départementaux.

Dans le cas où l’organisateur dispose de 2 pistes, les épreuves non labellisées « circuit départemental » doivent être programmées obligatoirement sur la piste 2

Dans le cas où l’organisateur dispose d’une seule piste, les épreuves non labellisées « circuit départemental » peuvent être programmées uniquement si le maximum par piste n’est pas atteint et si les horaires obligatoires sont respectés.

Pour toutes les disciplines, les officiels doivent être au minimum juge niveau club. Pour le CSO, et le Hunter, un chef de piste est obligatoire. Les Officiels de compétition doivent être conformes aux dispositions réglementaires

1. FINANCEMENT

Dans les disciplines du CSO, dressage, equifun et hunter, les organisateurs seront tenus de reverser au CDEY une quote-part des engagements perçus à l'occasion de l'organisation des épreuves labellisées "circuit départemental", supports du challenge, selon le barème suivant :

 - en dressage, equifun, hunter = 1€ par engagement enregistré dans les épreuves labellisées CD

 - en CSO = 1,50€ par engagement enregistré dans les épreuves labellisées CD

Le CDEY adressera une facture à l'organisateur à l'issue de l'événement après validation des résultats sur le SIF.

1. COMMUNICATION

Garantir la visibilité du CDE78 : Message speaker annonçant que l’évènement est organisé avec le soutien du CDE78.

Présence d’une banderole ou flamme à récupérer au CDE78. Présence du logo du CDE78 sur tous les documents officiels et sur les supports de communication. Remise des prix visible, avec un podium marqué CDE78. Message du speaker à la remise des prix annonçant les récompenses offertes par le CDEY.

Les photos des podiums doivent être prises montrant la visibilité du CDE78, et transmises au CDE78 (avec l’autorisation parentale si nécessaire pour parution sur Facebook et Les infos du CREIF) dans la semaine suivant le concours.

1. PARTENARIAT

Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat en fonction des accords particuliers qu'il pourrait être amené à passer.

1. ASPECT REGLEMENTAIRE

L’organisateur doit être à jour de sa cotisation à la FFE et des diverses obligations règlementaires (affichages, assurance…). Il s’oblige à respecter les règlements (général et spécifique) de la FFE.

L’organisateur doit fournir au CDE78 une copie de son assurance Responsabilité Civile avec mention « Organisations de manifestations et/ou compétitions officielles » avant la date de clôture des engagements.

1. REMISE DES PRIX

L’organisateur devra être attentif à préparer des remises des prix de qualité, pour une mise en valeur des couples lauréats.

Le CDE78 fournit, pour compléter les remises des prix de l’organisateur :

 Epreuves individuelles :

- 1 coupe, et 1 maxi flot au premier

- Cadeaux aux 3 premiers

- Plaques pour le 1er quart ou le 1er tiers (selon rgt FFE) avec un maximum de 8

- Voltige et attelage : 1 flot/concurrent et une plaque/équidé

Pour les équipes :

- 1 cadeau/cavalier pour la 1ère équipe

 - 1 coupe pour la 1ère équipe

- plaques pour les cavaliers de la 1ère équipe

L’organisateur devra prévoir d’offrir les flots pour le 1er quart ou le 1er tiers (selon le règlement FFE) et des cadeaux pour les 8 premiers classés (selon règlement FFE)

Dans tous les cas, les remises des prix sont à venir chercher au CDE78.

Sur les épreuves B, C et D le CDE78 ne prévoit pas de récompenses si moins de 1 classé.

1. ENVIRONNEMENT

Les épreuves des Circuits Départementaux sont aussi l’occasion de se retrouver : la structure d’accueil s’engage à une animation de qualité, un environnement soigné, une décoration de piste, une restauration de qualité (mais accessible à tous les budgets). Cela implique aussi une bonne organisation générale qui ne conduise pas à des horaires impossibles.

1. CHARTES

Dans un esprit de connaissance et de respect de l’animal, l’organisateur s’engage à respecter la Charte pour le bien-être équin signée par la FFE. Dans un esprit d’éthique sportive, l’organisateur s’engage à respecter la Charte du sport responsable signée par la FFE ainsi que la Charte d’Ethique et de Déontologie du Sport signée par le CREIF.

1. NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DE L’ORGANISATEUR

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le CDE78 se réserve le droit d’annuler la compétition, et de la transférer à un organisateur répondant aux critères.

Je soussigné, ayant pris connaissance du présent cahier des charges, m’engage à respecter sans réserve l’ensemble des articles.

Fait à  le

Signature :